

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ate	
)15-0:	5-08
./N° V	/ME
d fir	Time Zone Fuseau horaire
	Eastern Daylight Saving Time EDT
	•
- 1	Suyer Id - Id de l'acheteur v941
- + +	o N° de FAX
(819) 956-3814	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Destination Code - Code destinataire	Destination Code - Destination Address - Code destinataire Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	CENTRAL MEDICAL EQUIPMENT DEPOT	I-1	NATIONAL DEFENCE HEADQUARTERS
	105 MONTGOMERY RD, BLDG BB104A		101 COLONEL BY
	PETAWAWA ON K8H 2X3		OTTAWA ON K1A 0K2
	ATTN: RECEIPTS SUPERVISOR		ATTN: SCOTT SERAFIN DIL PROC 5
			HEALTH SERVICES PROCUREMENT - RM
			107-05

Item		Dest. Code	Inv. Code	Qtv	U. of I.	Unit Price/l FOB	Jnit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
2	PHARMACY PRESCRIPTION DISPENSER	D-1	I-1	1	LOT	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
1	Un (1) an de location de								
	distributeur d'ordonnances de								
	pharmacie conformément aux								
	exigences énumérées à l'annexe A.								
	Livraison, installation,								
	formation, de garantie prolongée,								
	mises à niveau du logiciel et								
	manuels compris								
	•								

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234/B

34/**D**

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

File No. - N° du dossier pv941W3931-130234

Amd. No. - N° de la modif.

TABLE DES MATIÈRES

DISTRIBUTEUR D'ORDONNANCES DE PHARMACIE

PARTIE1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin
- 1.3 Compte rendu

PARTIE2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

5.1 Attestations à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

PARTIE6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Clause du guide des CCUA
- 6.13 Instructions pour l'expédition livraison à destination
- 6.14 Inspection et acceptation

Liste des annexes

Annexe A BESOIN

Annexe B BESOIN / BASE DE PAIEMENT

W3931-130234/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv941W3931-130234

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DISTRIBUTEUR D'ORDONNANCES DE PHARMACIE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
 - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 section IV Renseignements supplémentaires.
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de scurit industrielle (PSI)</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).

1.2 Besoin

Le ministère de la Défense nationale doit prévoir la location d'un distributeur automatique de médicaments d'ordonnance en pharmacie pendant un (1) an, conformément aux Exigences techniques obligatoires figurant à l'annexe A.

1.2.1 Besoin optionnel - Distributeurs D'ordonnances de Pharmacie (au plus 11, y compris l'unité locative)

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à onze (11) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

W3931-130234/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234 pv941W3931-130234

une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

1.2.2 Besoin optionnel - Garantie prolongée

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à huit (8) périodes consécutives supplémentaires d'une (1) année chacune en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

1.3 Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003(2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

W3931-130234/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier)
Section II : Soumission financière (un (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3931--130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W3931-130234

pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

3.1.1 Manuels

Un (1) manuel d'exploitation, d'entretien et de dépannage doit être fourni en anglais avec chaque distributeur d'ordonnances de pharmacie.

3.1.2 Installation (Soumissionnaire de remplir)

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Veuillez indiquer à que	I moment l'installation devrait être faite. L'installation et la mise à l'essai
des spécifications de l'é	ensemble des composantes de système, des accessoires et du logiciel
doivent être réalisées of	lans les quinze (15) jours civils suivant la livraison et être achevées dans
un délai de	jours civils.

3.1.3 Formation (Soumissionnaire de remplir)

Une formation sur place do	oit être assurée à tout	t au plus que cinq (5) utilisateurs par	appareil
Tous les coûts relatifs à la	formation sur place	doivent être compris	s dans le prix.	

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W3931-130234/B$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier $W3931-130234 \hspace{1.5cm} pv941W3931-130234$

La formation doit comprendre notamment les thèmes suivants :

- a) Fonctionnement et remplissage de l'appareil
- b) Interface des clients et gestion du logiciel
 - Utilisation de l'interface utilisateur graphique et du système de gestion du suivi
 - Rapports d'étape sur l'état des ordonnances et de l'appareil
 - Mise à jour et modification des renseignements
 - Dépannage en cas de problèmes communs pour les utilisateurs et les gestionnaires de réseau

3.1.4 Service (Soumissionnaire de remplir)

La location ou l'achat du distributeur automatique de médicaments d'ordonnance en pharmacie doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; et du soutien par système de renseignements par télécopieur de 8 h à 17 h, heure normale de l'Est, pendant au moins un (1) an.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veuillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :

a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et répara énumérer les installations de service les plus proches de la destination.	tion). Veuille	∋z
b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.		
c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchiq c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plu expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.	us	é,

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicie entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et com prix.	•
place notan doive	distributeur d'ordonnances de pharmacie automatisé nécessite des visites de de la part du fournisseur, ces visites de service ainsi que les réparations, qui nment les pièces, le logiciel et les frais pour le technicien en entretien et en reent être assurées sans frais supplémentaires pour le Groupe des Services de ses canadiennes (Gp Syc S FC). Le responsable technique autorisera et planif	i comprennent éparation, santé des

visites d'entretien. Le responsable technique autorisera et planifiera toute interruption de service du portail Web aux fins de maintenance et de mise à jour. Si le fournisseur ne peut réparer

l'unité mensuelle. Si doit fournir une délai de

dans un délai de trois (3) jours ouvrables, le temps perdu sera déduit de la facture l'unité n'est pas réparée dans un délai de dix (10) jours ouvrables, le fournisseur unité de remplacement sans frais supplémentaires pour le Gp Svc S FC dans un deux (2) semaines.

3.1.4 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période du trois (3) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

Toutes les mises à jour logicielles ou nouvelles versions du logiciel doivent être offertes dans l'un des formats suivants :

- téléchargement sur le portail Web par les techniciens en pharmacie ou pharmaciens de l'Hôpital Montfort;
- disque de copie;
- courriel;
- service sur place fourni par le fournisseur.

3.1.5 Produits offerts (Soumissionnaire de remplir)

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant :		_	
Numéro de modèle ou de la pièc	ce :		
) Non ()	

W3931-130234/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv941W3931-130234

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.1.6 Lieu de fabrication ou d'expédition (Soumissionnaire de remplir)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens le service doit être rendu :	, ou l'endroit où
Emplacement :	

3.1.7 Livraison (Soumissionnaire de remplir)

Code postal : _____

Bien que la livraison soit demandée pour le 4 Septembre 2015,le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : ______.

3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II: Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour l'installation, formation, mises à jour logicielles et manuels, rendu droits acquittés (DDP) (à Ottawa, en Ontario) Incoterms 2000, pour les biens indiqués au poste 2, taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, le cas échéant. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes applicables doivent être inclus dans le prix.

3.2 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2013-11-06

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

File No. - N° du dossier

W3931-130234

pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE): Les prix doivent être 1. fermes, DDP rendu droits acquittés. (à Ottawa, en Ontario)

2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):

Pour les articles définis par les spécifications : a)

> On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation à l'appui.

technique

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

> La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT : Veuillez noter 4. exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière que les peuvent s'appliquer - voir le présent document. d'emploi (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)

- 5. Au besoin, le fournisseur doit transporter une ou plusieurs machines vers un nouvel emplacement dans la ville de livraison (sans annulation de la garantie prolongée).
- 6. Le fournisseur doit réinstaller le logiciel sur l'ordinateur de contrôle primaire, et l'activation se fera au besoin ou sur demande (en cas de défaillance du matériel ou de remplacement en raison de l'âge).

Évaluation financière 4.1.2

en

- 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
- a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du date de clôture des soumissions. Canada à la
 - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, Ontario)

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

c) Aux fins d'évaluation des soumissions seulement, le montant total de la soumission sera déterminé en ajoutant le coût de la location au coût de l'option d'achat. S'il y a deux (2) soumissions identiques ou plus, le contrat sera attribué au fournisseur offrant le coût de location le plus bas.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires et les articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

contrat.

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées.

Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un

La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

5.1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

W3931-130234/BClient Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et les conditions ci-après s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

6.1.1 Installations de l'entrepreneur nécessitant des mesures de protection

L'entrepreneur doit diligemment tenir à jour, les renseignements relatifs à ses installations pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires à la réalisation des travaux, pour les adresses suivantes :

Distributeur de pharmacie automatisé

Quartier général de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Ordinateur de pharmacie

Pharmacie du Centre des services de santé des Forces canadiennes Ottawa [C Svcs S FC (O)] Complexe Montfort 713, chemin Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0K2

6.1.2 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de scurit industrielle (PSI)</u> que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous les détails des articles.

6.2.1 Besoin optionnel - Distributeurs d'ordonnances de pharmacie automatisés (au plus 11, y compris l'unité locative)

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

File No - No du dossier pv941W3931-130234

supplémentaires allant jusqu'à onze (11) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.1.1 Besoin optionnel - Garantie prolongée

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à huit (8) Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à huit (8) périodes consécutives supplémentaires d'une (1) année chacune en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat.

En vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.2 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié sur les deux sites.

6.2.3 **Manuels**

Un (1) manuel d'exploitation, d'entretien et de dépannage doit être fourni en anglais avec chaque distributeur d'ordonnances de pharmacie.

6.2.4 **Formation**

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus que cinq (5) utilisateurs par appareil.

6.2.5 Service

La location ou l'achat des distributeurs d'ordonnances de pharmacie doit comprendre : du soutien technique, du soutien technique par téléphone, du soutien par Internet et du soutien au moyen d'un système de renseignements par télécopieur pendant au moins un (1) an.

6.2.6 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période du trois (3) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directri

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

c Services es/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001(2015-04-01) Conditions générales supplémentaires - Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4002(2010-08-16) Conditions générales supplémentaires - Services de développement d'un logiciel ou de modification, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4003(2010-08-16) Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4004(2013-04-25) Conditions générales supplémentaires - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1	Date	de	livraison
U.T. I	Duto	ac	

Le contrat s'échelonne du	_ au	(À REMPLIR AU MOMENT DE
L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)		

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Christina Martins

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11, rue Laurier

Place du Portage III, 6A2

11 Laurier St. Gatineau, Quebec

K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-6911 Télécopieur: (819) 956-3814

Christina.Martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

	Le responsable technique pour ce contrat est :
	Nom:
	Titre:
	Organisation:
	Adresse:
	Téléphone :
	Télécopieur :
	Courriel:
questic pas au change	Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter de techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peutoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces ements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat par l'autorité contractante.
6.5.3	Responsable des achats (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)
	Le responsable de l'achat pour le contrat est:
	Nom:
	Titre:
	Organisation:
	Adresse:
	Téléphone:
	Télécopieur:
	Courriel:
	La responsable des achate représente la ministère ou l'organisme pour lequal les travaux cent

Le responsable des achats représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Bien que les questions techniques puissent être examinées avec le responsable du projet, ce dernier n'a pas le pouvoir d'autoriser des modifications à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W3931-130234 pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux Nom :	Suivi de la livraison Nom :
No de téléphone :	No de téléphone :
No de télécopieur :	No de télécopieur
Courriel:	Courriel:

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, the l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est stipulé dans le contrat, pour l'article2, DDP Rendus droits acquittés (Ottawa [Ontario]) Incoterms2000. Les droits de douane et les taxes sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.1.1 Besoin optionnel - Distributeurs d'ordonnances de pharmacie automatisés (au plus 11, y compris l'unité locative)

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à onze (11) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.6.1.2 Besoin optionnel - Garantie prolongée

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à huit (8) périodes consécutives supplémentaires d'une (1) année chacune en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans trente-six (36) mois suivant la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.6.2 Limite de prix

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins qu'ils n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Clauses du guide des CCUA

H1001C

Paiements multiples

08/05/12

6.7 Instructions pour la facturation

6.7.1 Distributeurs d'ordonnances de pharmacie automatisés – Unité locative

a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Les factures seront payées mensuellement.

POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.

- b) Les factures doivent être distribuées comme suit
 - (i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat, W3931-130234/B must appear on all invoices.
 - (ii) One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract.

6.7.2 Exigence facultative – Distributeurs d'ordonnances de pharmacie automatisés

a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "
 Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.

- b) Les factures doivent être distribuées comme suit
 - (i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat, W3931-130234/B must appear on all invoices.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

W3931-130234/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

(ii) One (1) copy must be forwarded to the Contracting Authority identified under the section entitled "Authorities" of the Contract.

6.8 Certifications

6.8.1 **Attestations**

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les cas attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour déclarations, faites manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- 4001(2015-04-01) Conditions générales supplémentaires Achat, location et maintenance de (c) matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (d) 4002(2010-08-16) Conditions générales supplémentaires - Services de développement d'un logiciel ou de modification, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- 4003(2010-08-16) Conditions générales supplémentaires Logiciels sous licence, s'appliquent (e) au contrat et en font partie intégrante.
- 4004(2013-04-25) Conditions générales supplémentaires Services de maintenance et de (f) soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (g) Annexe A, Besoin; et
- la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission) (h)

6.11 Contrat de défense

Clauses du guide des CCUA A9006C(2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	
2006-06-16		
A9062C	Règlements concernant les emplacements	
	des Forces canadiennes	2011-05-16
A2000C	Ressortissants étrangers	
	entrepreneur canadien)	2006-06-16
OU	,	
A2001C	Ressortissants étrangers	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

W3931-130234/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3931-130234

pv941W3931-130234

(entrepreneur étranger)

2006-06-16

D9002C Ensembles incomplets 2007-11-30

D5545C

ISO 9001:2000 – Systèmes de management de la qualité –

Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

2010-08-16

6.13 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario) selon les Incoterms2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3931--130234/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv941W3931-130234

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A BESOIN

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE EN PHARMACIE

Fournissuers doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

Le **DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE EN PHARMACIE** doit satisfaire à tous les critères suivants pour être jugé conforme

EXIGENCES PHYSIQUES

Le distributeur automatique doit être compact et autonome.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
2. Le distributeur automatique doit permettre l'entreposage sécuritaire de médicaments d'ordonnance dans un milieu public.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
3. Les mises à jour et les modifications du logiciel du distributeur doivent être faites automatiquement ou au moyen du service de soutien Web du fournisseur.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
4. Le distributeur automatique doit être doté d'un écran tactile ACL d'au moins 12 po (diagonale).
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
 5. Le distributeur automatique doit être muni de compartiments de stockage d'au moins deux tailles différentes pour pouvoir contenir diverses quantités de médicaments. Les petits compartiments doivent avoir une capacité d'au moins 3,1 L. Les grands compartiments doivent avoir une capacité d'au moins 6,4 L.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
 6. Le distributeur automatique doit fournir au moins 100 boîtes. - Au moins 6 % des boîtes doivent avoir les dimensions requises pour les grands compartiments. - Au moins 90 % des boîtes doivent avoir les dimensions requises pour les petits compartiments.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
7. L'alimentation électrique doit être conforme à la norme canadienne de 110/120 V c.a. à 60 Hz. Le

distributeur automatique doit porter une marque d'approbation CSA visible, ou un équivalent jugé

acceptable par le Conseil canadien des normes.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3931-130234/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier W3931-130234 pv941W3931-130234

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
EXIGENCES RELATIVES AU LOGICIEL ET AU RÉSEAU
8. Le fournisseur doit concevoir, créer et assurer le fonctionnement d'un portail Web qui permet aux patients de vérifier le statut de leurs ordonnances en accédant au distributeur automatique .
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
9. Le fournisseur doit assurer le fonctionnement du portail Web et le tenir à jour pour toute la durée de la garantie prolongée pour permettre aux clients du MDN de l'utiliser de façon continue, de la maison ou du bureau.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
10. Les comptes utilisateur doivent pouvoir être créés sur l'ordinateur de commande de la pharmacie principale au moyen de l'application logicielle.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
11. Les comptes utilisateur doivent être fondés sur le numéro matricule du client et doivent être protégés par mot de passe. Le numéro matricule du client doit être composé d'une (1) lettre suivie de huit (8) chiffres (ex. A12 345678). Les comptes utilisateur ne doivent pas être sensibles à la casse.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
12. Les clients doivent être en mesure de visualiser le statut de leurs ordonnances lorsqu'ils accèdent à leurs comptes par le portail Web ou le distributeur automatique en pharmacie.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
13. Les clients ne doivent pas avoir accès au compte ni au statut d'un autre client.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
14. Le distributeur automatique doit être raccordé au réseau du MDN par câble et doit être compatible avec le réseau du MDN. Les connexions sans fil ne seront pas acceptées.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
15. L'application logicielle offerte par le fournisseur doit permettre un accès, à des fins administratives, et un contrôle du distributeur automatique de médicaments d'ordonnance.
Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :
16. Le logiciel doit être installé sur un ordinateur standard des Forces canadiennes qui se trouve à la pharmacie principale située au C Svc S FC Ottawa.

Amd. No. - N° de la modif.

Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation$ W 3931 - 130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :

W3931-130234

File No. - N° du dossier pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

17. L'application logicielle doit permettre à la pharmacie de vérifier le statut du contenu du distributeur et de confirmer la cueillette des ordonnances par tous les utilisateurs en temps réel.

Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :

18. L'application doit être en mesure de surveiller au moins un (1) autre distributeur en pharmacie situé dans la même ville.

Renvoi à la proposition de l'entrepreneur :

19. Le distributeur automatique de médicaments ne doit offrir aucune option de paiement, c'est-à-dire, aucun lecteur de carte de crédit ou de carte de débit ni tiroir-caisse (liste non exhaustive).

W3931-130234/B

W3931-130234

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de la Défense nationale doit prévoir la location d'un distributeur automatique de médicaments d'ordonnance en pharmacie pendant un (1) an, conformément aux Exigences techniques obligatoires figurant à l'annexe A. Une option irrévocable permettant d'acheter un maximum d'onze (11) autres distributeurs automatiques d'ordonnance ainsi qu'une option d'achat d'une garantie prolongée pour au plus huit (8) périodes consécutives supplémentaires d'une (1) année chacune ont été incluses.

Emplacement	Q té	1re anné e d'option – Prix ferme – Un an après l'achat	2º année d'option – Prix ferme – Pendant la 2º année suivant l'achat	3° année d'option – Prix ferme – Pendant la 3° année suivant l'achat	4º année d'option – Prix ferme – Pendant la 4º année suivant l'achat	5° année d'option – Prix ferme – Pendant la 4° année suivant l'achat	6° année d'option – Prix ferme – Pendant la 5° année suivant l'achat	7° année d'option – Prix ferme – Pendant la 6° année suivant l'achat	8° année d'option – Prix ferme – Pendant la 7° année suivant l'achat
	but		•		ents D'ord				
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec) GOV 1A0	1 / yr	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 C Svcs S FC Borden,bâtim ent O-166, 30, route Ortona, Borden (Ontario) L0 M 1C0	1 / yr	\$	69	\$	\$	<i>⇔</i>	\$	\$	\$
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway, Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6	1 / yr	\$	69	\$	\$	\$	\$	\$	\$
21 C Svcs S FC Comox, bâtiment 309, 309, boulevard Heritage, Lazo (Colombie-Br	1 / yr	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

File No. - N° du dossier

W3931-130234 pv941W3931-130234

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

itannique) V 0R 2K0					
1re Ambulanc e de campagne, Clinique Edmonton, bâtiment 162, avenue Chur chill, Lancaster Park (Alberta) TOA 2H0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
C Svcs S FC Pacifique, Esquimalt, bâtiment N-9 7, 1200, rue Colville, Victoria (Colombie-Br itannique) V 9A 7N2	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
42 C Svcs S FC Gagetown, bâtiment A-4 7, avenue Champlain, Oromocto (Nouveau-Br unswick) E2 V 4J5	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
26 C Svcs S FC Greenwood, bâtiment 266, Administratio n Drive, Greenwood (Nouvelle-Éc osse) B0P 1 N0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec) G0V 1A0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
31 C Svcs S FC Borden, bâtiment O-1 66, 30, route	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Ortona, Borden (Ontario) L0 M 1C0						
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway, Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6	1 / yr	\$ \$	\$ \$	6	\$ \$	\$
21 C Svcs S FC Comox, bâtiment 309, 309, boulevard Heritage, Lazo (Colombie-Br itannique) V 0R 2K0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
1re Ambulanc e de campagne, Clinique Edmonton, bâtiment 162, avenue Chur chill, Lancaster Park (Alberta) TOA 2H0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	<i>ω</i>	\$ \$	\$
CF H SVCS C Pacific Esquimalt, Bldg N-97, 1200 Colvile Road, Victoria, BC, V9A 7N2	1 / yr	\$ \$	\$ \$	69	\$ \$	\$
42 CF H SVCS C Gagetown, Bldg A-47, Champlain Avenue, Oromoncto, NB, E2V 4J5	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
26 CF H SVCS C Greenwood, Bldg 266, Administratio n Drive,	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv941W3931-130234

Greenwood, NS, B0P 1N0							
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec) GOV 1A0	1 / yr	\$ €	⇔	\$ ⇔	⇔	⇔	⇔
31 CF H SVCS C Borden, Bldg O-166, 30 Ortona Road, Borden, ON, L0M 1C0	1 / yr	\$ \$	\$	\$ \$	\$	\$	\$
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway, Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6	1 / yr	\$ <i>\$</i>	\$	\$ <i>\$</i>	\$	\$	\$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Emplacement Garantie pro	Q té	1 ^{re} anné e d'option – Prix ferme – Un an après l'achat	2º année d'option – Prix ferme – Pendant la 2º année suivant l'achat	3° année d'option – Prix ferme – Pendant la 3° année suivant l'achat	4º année d'option – Prix ferme – Pendant la 4º année suivant l'achat	5° année d'option – Prix ferme – Pendant la 4° année suivant l'achat	6° année d'option – Prix ferme – Pendant la 5° année suivant l'achat	7º année d'option – Prix ferme – Pendant la 6º année suivant l'achat	8° année d'option – Prix ferme – Pendant la 7° année suivant l'achat
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec) G0V 1A0	1 / yr	\$	\$	\$	<i>6</i>	\$	\$	\$	\$
31 C Svcs S FC Borden,bâtim ent O-166, 30, route Ortona, Borden (Ontario) L0 M 1C0	1 / yr	\$	\$	\$	<i>6</i>	\$	\$	\$	\$
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway, Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6	1 / yr	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
21 C Svcs S FC Comox, bâtiment 309, 309, boulevard Heritage, Lazo (Colombie-Br itannique) V 0R 2K0	1 / yr	\$	\$	\$	<i>6</i>	\$	\$	\$	\$
1re Ambulanc e de campagne, Clinique Edmonton, bâtiment 162, avenue Chur chill,	1 / yr	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Lancaster						
Park (Alberta) T0A 2H0						
C Svcs S FC Pacifique, Esquimalt, bâtiment N-9 7, 1200, rue Colville, Victoria (Colombie-Br itannique) V 9A 7N2	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
42 C Svcs S FC Gagetown, bâtiment A-4 7, avenue Champlain, Oromocto (Nouveau-Br unswick) E2 V 4J5	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
26 C Svcs S FC Greenwood, bâtiment 266, Administratio n Drive, Greenwood (Nouvelle-Éc osse) B0P 1 N0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec) GOV 1A0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
31 C Svcs S FC Borden, bâtiment O-1 66, 30, route Ortona, Borden (Ontario) L0 M 1C0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway,	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$	\$ \$	\$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6					
21 C Svcs S FC Comox, bâtiment 309, 309, boulevard Heritage, Lazo (Colombie-Br itannique) V 0R 2K0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
1re Ambulanc e de campagne, Clinique Edmonton, bâtiment 162, avenue Chur chill, Lancaster Park (Alberta) TOA 2H0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
CF H SVCS C Pacific Esquimalt, Bldg N-97, 1200 Colvile Road, Victoria, BC, V9A 7N2	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
42 CF H SVCS C Gagetown, Bldg A-47, Champlain Avenue, Oromoncto, NB, E2V 4J5	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
26 CF H SVCS C Greenwood, Bldg 266, Administratio n Drive, Greenwood, NS, B0P 1N0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
25 C Svcs S FC Bagotville, bâtiment 66 rue Montréal, Alouette (Québec)	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$

W3931-130234/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3931-130234

File No. - N° du dossier

pv941W3931-130234

G0V 1A0					
31 CF H SVCS C Borden, Bldg O-166, 30 Ortona Road, Borden, ON, LOM 1C0	1 / yr	\$ \$	\$ \$	\$ \$	\$ \$
22 C Svcs S FC Cold Lake, bâtiment 69, route Kingsway, Cold Lake (Alberta) T9 M 2C6	1 / yr	\$ <i>\$</i>	\$ \$	\$ \$	\$ \$